

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

ADMISSION ET INSCRIPTION A COMPTER DU 01/06/2026

Doctorants en 1^{ère} année : comment s'inscrire à l'INSA Lyon ?

L'inscription en Doctorat à l'INSA Lyon se déroule en 2 phases :

- 1^{ère} phase : **l'admission pédagogique** auprès département FEDORA à l'INSA Lyon, après avis de l'Ecole Doctorale via le logiciel « ADUM »
- 2^{ème} phase : **l'inscription administrative** auprès de l'INSA Lyon (service de la scolarité : DAFORAE) via les plateformes ADUM et PEGASE.

Votre inscription sera terminée et validée seulement à la fin de ces 2 phases.

Phases préparatoires : Soumission du dossier par le doctorant puis proposition d'admission de votre Ecole Doctorale après avis des Directions de thèse et de Laboratoire (étape 1 à 4 d'ADUM)

- Après avoir obtenu l'accord de votre directeur de thèse, vous **créez vous-même votre compte ADUM** en indiquant une **adresse mail personnelle valide et pérenne**.

C'est à cette adresse que les informations nécessaires à votre connexion sur ADUM vous seront envoyées et c'est cette adresse qui pourra être utilisée en complément de votre adresse institutionnelle pendant toute la durée de votre Doctorat pour vous contacter si besoin.

- **Connectez-vous** à l'application ADUM en utilisant l'url <https://adum.fr/index.pl?site=UDL>, en sélectionnant ensuite comme établissement **l'INSA Lyon** et en utilisant les identifiants reçus par mail.

- **Créez votre dossier** en ligne en remplissant les informations demandées pour procéder à votre inscription pédagogique en Doctorat. Certains onglets contiennent des champs obligatoires (indiqués par un astérisque). Il s'agit de : Informations personnelles | Cours | Thèse | Financements.

Vérifiez sur le site de votre Ecole Doctorale les éléments nécessaires pour l'inscription pédagogique (notamment la convention de formation obligatoire) et le programme de formation à effectuer pendant votre Doctorat.

NB : n'hésitez pas à vous faire accompagner (par exemple par un membre de votre équipe d'encadrement) pour remplir votre dossier

- Lorsque toutes les données nécessaires à votre inscription pédagogique sont saisies, vous devez **soumettre votre demande** à l'Ecole Doctorale.

- L'application prévoit la **validation électronique** de votre dossier par le secrétariat de l'Ecole Doctorale, votre directeur de thèse, votre directeur de laboratoire, puis votre directeur d'Ecole Doctorale.

Vous pouvez suivre l'avancement de ces validations dans l'application ADUM en consultant votre dossier régulièrement.

1^{ère} phase : Admission auprès de l'INSA Lyon (FEDORA) (étape 5 d'ADUM – étape établissement)

Lorsque votre dossier pédagogique arrive à l'étape 5/6, il est étudié par **le département FEDORA qui vérifie que votre dossier est complet et recevable. Il prononce l'admissibilité** avant que votre inscription ne soit finalisée par la Direction Administrative de la Formation et de l'Accompagnement des Elèves (DAFORAE).

Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de vérifier l'avancement de votre dossier sur l'application ADUM.

¹ Coordonnées des Ecoles Doctorales en annexe, en dernière page.

Liste des documents à télécharger dans ADUM, onglet « Documents complémentaires », afin que votre dossier soit considéré comme complet et recevable :

☐ Justificatif d'identité

* Pour les personnes de nationalité française : copie de la carte d'identité ou du passeport,

* Pour les personnes de nationalité étrangère : copie du passeport et si nécessaire, copie du visa + extrait d'acte de naissance traduit en français ou anglais.

☐ Justificatif de financement

* Copie du contrat de travail ou de l'attestation de bourse, en français ou en anglais.

Il doit être précisé sur ce justificatif **le montant et la durée du financement** et il doit être **signé par toutes les parties**. *L'inscription en Doctorat à l'INSA Lyon est conditionnée par la justification de ressources financières équivalentes au minimum au montant du SMIC net (au moment de chaque (ré)inscription), durant au moins les 3 premières années d'inscription en thèse (au prorata pour les thèses à temps partiel) – comme indiqué dans la Charte du Doctorat.*

Si au moment de l'inscription, vous n'êtes pas en possession de votre contrat de travail ou de tout autre justificatif de financement, vous devez fournir une attestation de votre directeur de laboratoire certifiant l'obtention d'un financement avec le montant et la durée (précisions obligatoires). Vous déposerez sous ADUM une copie de votre contrat ou de votre bourse dès que le document sera en votre possession.

☐ Convention individuelle de formation doctorale

Ce document, fourni par votre Ecole Doctorale, doit être complété et signé par votre directeur de thèse.

☐ Attestation de responsabilité civile

Il s'agit d'une assurance qui couvre un dommage causé à une autre personne. Elle peut être souscrite auprès d'une assurance privée.

Pour les documents suivants, les modèles doivent au préalable être téléchargés sur le site internet <https://fedora.insa-lyon.fr/fr/content/inscription-en-1ere-annee>

☐ Charte du Doctorat

Ce document est dématérialisé à partir de la rentrée 2026/2027 : les signatures sont à fournir en ligne.

NB : ce document ayant été approuvé par le Conseil Scientifique de l'INSA Lyon, la signature du représentant du Chef de l'Etablissement n'est pas à solliciter.

Pour les doctorants en cotutelle :

☐ Certificat de scolarité précisant l'année d'inscription (1^{ère} année, 2^{ème} année, etc...) et attestation de paiement ou d'exonération de l'établissement partenaire pour 2026-2027.

☐ Convention de cotutelle

La convention de cotutelle doit obligatoirement être validée par le département FEDORA et l'établissement partenaire, avant signatures. Si la cotutelle a déjà été validée et signée, vous pouvez la télécharger dans l'onglet « Documents complémentaires ».

Si non, merci de prendre contact avec le département FEDORA : fedora-doc@insa-lyon.fr

2^{ème} phase : Inscription auprès du service de la Scolarité (DAFORAE) de l'INSA Lyon (étape 6 d'ADUM – étape établissement)

Vous pouvez effectuer votre inscription administrative auprès de la DAFORAE :

1. Après validation sur ADUM des étapes 1/6 à 5/6,

2. Après vérifications, vous recevrez un mail de l'adresse « doctorat@insa-lyon.fr », contenant le détail de la procédure d'inscription. Il vous sera demandé de vous réinscrire sur le lien suivant : <https://ins.insa-lyon.pc-scol.fr/>, en utilisant votre numéro étudiant qui vous sera communiqué dans le mail. Ce mail vous sera envoyé à l'adresse personnelle indiquée sur ADUM. Vous pourrez régler vos frais d'inscription en ligne, par virement, chèque, et à l'agence comptable par CB.

Votre attestation de règlement de CVEC sera à joindre aux documents demandés lors de l'inscription sur le logiciel PEGASE.

Après vérification de l'inscription administrative et du paiement des frais de scolarité, votre inscription en D1 sera validée sur Pégase et sur ADUM. A l'issue de cette démarche, votre certificat de scolarité sera téléchargeable sur : <https://mondossierweb.insa-lyon.fr/> et la pastille 2026-2027 vous sera remise à la DAFORAE ou envoyée dans le cas d'une réinscription par correspondance.

Contacts

Département FEDORA

Bâtiment Direction

37 Avenue Jean Capelle

69 100 Villeurbanne

Tel : 04.72.43.85.61

Mail : fedora-doc@insa-lyon.fr

Fermeture d'été : du 26 juillet 2024 au 26 août 2024 inclus

Direction Administrative de la Formation et de l'Accompagnement des Elèves (DAFORAE)

Bâtiment Camille Claudel

8 Allée du Rhône

69 621 VILLEURBANNE Cedex

Tel : 04.72.43.85.60

Mail : doctorat@insa-lyon.fr

le service est fermé au public le mercredi après-midi et le vendredi après-midi.
Ouverture de 08h45 - 12h30 tous les matins et 13h30 - 17h00 les lundis, mardis et jeudis après-midi.
La fermeture estivale aura lieu du lundi 28 juillet au vendredi 8 août inclus.

Agence comptable

Bâtiment Direction – dernier étage

37 Avenue Jean Capelle

69 621 VILLEURBANNE Cedex

Service ouvert au public tous les après-midis du lundi au jeudi, et le vendredi matin

MONTANT DES DROITS UNIVERSITAIRES

Arrêté du 11 mai 2022 portant modification de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

DOCTORAT	
 Droits d'inscription	391 euros

EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

SITUATION
☐ Bourse CSC Programme UTT-INSA
☐ Cotutelle internationale : dans les cas prévus par une convention cadre spécifique entre établissements concernés.
☐ Boursier du Gouvernement Français ou Egide , sur présentation de l'attestation précisant le statut du doctorant comme boursier et exonéré

SECURITE SOCIALE

La sécurité sociale est désormais gratuite pour tous les étudiants français et étrangers.

Si vous effectuez un séjour inférieur à 90 jours :

Vous ne relevez pas de la Sécurité Sociale française et êtes vivement encouragés à souscrire une assurance de votre pays d'origine ou une assurance française qui sera valable en France pour la totalité de votre séjour

Vous vous inscrivez pour la 1^{ère} fois dans l'enseignement supérieur en France ?

Il faut vous inscrire sur le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr/>

Nous vous invitons à consulter ce site : vous y trouverez tous les renseignements nécessaires pour chaque situation (salarié, EEE, hors EEE) : <http://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html>

ANNEXE

CONTACT DES ECOLES DOCTORALES

CHIMIE	secretariat@edchimie-lyon.fr
E2M2	secretariat.E2M2@univ-lyon1.fr
EDISS	secretariat.ediss@univ-lyon1.fr
EEA	secretariat.edeea@insa-lyon.fr
INFOMATHS	infomaths@univ-lyon1.fr
MATERIAUX	yann.de-ordenana@ec-lyon.fr
MEGA	mega@insa-lyon.fr
SCIENCES SO	eva.modolo@univ-lyon2.fr